

CATALOGUE ACEPP SO FORMATIONS 2024

BULLETIN D'INSCRIPTION

Ce bulletin vaut pour inscription et engagement
à toute action de formation

- Par courrier à ACEPP Sud-Ouest, 48 rue Ferdinand Buisson, 33130 BÈGLES
- Par mail à Jihène DEROUICHE : contact@acepp-so.fr

Nom de l'association, de l'établissement gestionnaire	Statut	
	<input type="checkbox"/>	Associatif
	<input type="checkbox"/>	Public
	<input type="checkbox"/>	Privé
Adresse		
Nom et adresse des établissements (si différent de l'association ou du gestionnaire)		
Téléphone		
Mail		
Nom de la directrice / du directeur		
Nom de l'employeur		
Nom du/de la responsable formation		
Prise en charge formation continue – OPCO	<input type="checkbox"/> Cohésion sociale (Uniformation) <input type="checkbox"/> OPCO EP <input type="checkbox"/> OPCO SANTE (Unifaf) <input type="checkbox"/> Autre (préciser)	
Prise en charge individuelle	<input type="checkbox"/> Salarié <input type="checkbox"/> Autre situation (préciser) :	
Pour les associations adhérentes à la Convention Collective ALISFA : Adhérent ELISFA	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
Adhérent ACEPP Pour 2024, l'association s'engage à :	<input type="checkbox"/> Adhésion ACEPP <input type="checkbox"/> Pas d'adhésion	



Pour les associations, les tarifs appliqués sont en fonction de votre engagement ou non à adhérer à l'ACEPP pour 2024. À la fin du 1^{er} semestre 2024, une refacturation sera adressée aux associations n'ayant pas adhéré et qui auraient cependant bénéficié de tarifs préférentiels.

ACTIONS DE FORMATION 2024	NOM DE L'ETABLISSEMENT (si différent de l'association)	NOMS ET PRENOMS DES PARTICIPANTS	FONCTIONS (Mention obligatoire) Si bénévole, merci de préciser
PSYCHOLOGIE – PÉDAGOGIE – DÉVELOPPEMENT - ÉVEIL			
La communication chez le jeune enfant (15-16 février)			
L'éveil à la nature et au vivant (12-13 mars)			
Les spécificités de l'accueil du nourrisson (25-26 mars)			
Le portage en crèche (10-11 octobre et 4 novembre)			
La coéducation parents-enfants-professionnels (7-8 novembre)			
La posture professionnelle en établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) (14-15 novembre)			
Les fondamentaux de l'accueil en crèche (25-26 novembre)			
HYGIÈNE – SANTÉ – PRÉVENTION - QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL			
Les troubles de l'oralité chez l'enfant (29-30 janvier)			
Les troubles de l'oralité chez l'enfant - (2 ^{ème} session) (2-3 décembre)			
Maîtriser la méthode HACCP (4-5 mars)			
Maîtriser la méthode HACCP (2 ^{ème} session) (30 septembre + 1 ^{er} octobre)			

La santé environnementale : maîtriser les écogestes pour mieux prendre soin du JE (18-19 mars)			
Réagir face à une situation de maltraitance ou de danger de l'enfant accueilli en crèche (11-12 avril)			
Les gestes de 1^{ers} secours pour la petite enfance : maîtriser les gestes d'urgences pour les enfants (30 avril)			
Mettre en place un Plan de Maîtrise Sanitaire (PMS) (14-15 octobre)			
Le nouveau Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels après la loi Santé au travail (13-14 juin)			
ÉQUIPE			
Faire équipe : créer et renforcer la cohésion de son équipe (8-9 avril)			
Tutorer un stagiaire (6-7 juin)			
La gestion des émotions en contexte professionnel (24-25 juin)			
Redynamiser l'équipe autour du projet associatif (25-26 septembre + 5 décembre)			
MANAGEMENT – GESTION DES RESSOURCES HUMAINES - PILOTAGE			
Assurer sa fonction de direction en crèche (14-15 mars + 23-24 mai + 21 juin)			
Animer une réunion dynamique et participative (19 septembre et 18 octobre)			
La Gestion des conflits (18-19 novembre)			

**FORMATIONS SUR SITE EN INTRA
ACTIONS D'ANALYSE DE LA PRATIQUE – REGULATION D'EQUIPE**

Merci de prendre contact avec Sylvie PERETTI (formation@acepp-so.fr) pour étudier votre besoin.

Vous pouvez préciser ici le thème de la formation sur site que vous souhaiteriez mettre en place

- J'atteste avoir pris connaissance du programme et des pré-requis nécessaires pour suivre la formation et que les stagiaires inscrits y correspondent**

Fait à, le.....

Signature de l'employeur ou du/de la responsable formation

Cachet de l'employeur